

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du VENDREDI 26 MAI 2023

Le vingt-six mai deux mille vingt-trois à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, DEFIANAS Anne-Laure, MOMPEURT Bernard, SCHOENY Michel, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BRISENO Laetitia (pouvoir donné à Renée AMY), MAFFEI Pascal (pouvoir donné à MOMPEURT Bernard).

Absents : FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Valérie BURAVAND

Objet de la délibération :

Adhésion de la commune à l'association Cultures et Patrimoines Camarguais Patrimoine Culturel Immatériel de l'Unesco.

N° 60/2023

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à l'association Cultures et Patrimoines Camarguais pour l'aide à l'inscription des cultures camarguaises au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Unesco.

Cette association, dont le siège est à Arles, soutient les traditions camarguaises, la culture, l'art artisanal et le tourisme et s'appuie sur les spécificités paysagères de la Camargue, sa faune et sa flore exceptionnelles.

L'association qui appelle tous les acteurs des cultures camarguaises à se mobiliser autour de ce grand projet de valorisation des patrimoines immatériels multiplie en même temps les rencontres, les échanges avec d'autres territoires européens, en Italie, en Espagne et en France avec la région des Landes. Obtenir la reconnaissance de l'UNESCO, ça passe aussi par un esprit d'ouverture et de partage.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°80/2021 du 27 septembre 2021 ayant pour objet la motion de soutien au projet « pratiques et savoir-faire des gens de bouvino » portant inscription au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'adhérer à l'association Cultures et Patrimoines Camarguais Patrimoine Culturel Immatériel de l'Unesco dont le siège est à Arles, 13200, Mas du Sonnalier n° 80 - 108 route de Gimeaux,

ACCEPTE le versement de la cotisation qui s'élève à 50 euros annuels,

DIT que les crédits sont prévus au Budget de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

Et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

Le Maire